

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01250

Numéro SIREN : 817 840 028

Nom ou dénomination : ACETT

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2019 sous le numéro de dépôt 8765

**ACETT**  
**Société par actions simplifiée au capital de 1.289.800 Euros**  
**Siège social : 303 Avenue Jean Guiton - 17000 LA ROCHELLE**  
**RCS LA ROCHELLE 817 840 028**

**RAPPORT DE GESTION**  
**SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 30 JUIN 2019**

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**I - ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Il vous est précisé qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, la société a étendu son objet social aux prestations de services destinées aux entreprises internes au groupe.

**Examen des comptes et résultats**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, le montant du chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de 696.109 euros, en augmentation de 8,42 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 238.644,22 Euros, contre 72.940,91 Euros sur l'exercice précédent. Cette différence provient principalement de notre campagne de communication qui a généré l'augmentation des postes publicité et réception.

Les impôts, taxes et versements assimilés se sont élevés sur l'exercice à 14.432,38 Euros contre 12.799,59 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires ressort sur l'exercice à 254.012 Euros, contre 200.050 Euros sur l'exercice précédent et les charges sociales se sont élevées à la somme de 101.125,86 Euros, contre 79.933,24 euros pour l'exercice passé.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 5.433 Euros, contre 5.374 euros sur l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un bénéfice de 188.206,81 Euros, contre un bénéfice de 270.735,70 Euros sur l'exercice précédent.

JNB

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 405.914,59 € (33.597,20 € sur l'exercice précédent), il s'établit à 594.121,40 €, contre 304.332,90 € sur l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019, après un impôt sur les sociétés de 28.401 €, se solde par un bénéfice de 565.728,73 €, contre un bénéfice de 270.299,92 € pour l'exercice clos au 30 juin 2018.

#### Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2019, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

#### Evolution et perspectives d'avenir

Nous maintenons nos efforts afin de dynamiser notre groupe et maintenir un bon niveau de rentabilité.

#### Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

#### Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément à l'article A 441-2 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, ainsi que le solde des créances clients, se décomposent, par date de règlement, comme suit :

- Délai de règlement des clients : néant
- Délai de règlement des fournisseurs :

	Exercice 30.06.2019
Dettes échues	0 €
Dettes payées à 30 jours	12.615,86 €
Dettes payées à 60 jours	0 €
Dettes payées à + de 60 jours	0 €
TOTAL	12.615,86 €

#### Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des trois derniers exercices.

SMB

## **II - FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### **Activité des filiales et participations**

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

### **ABOUTIR EMPLOI**

Société par actions simplifiée au capital de 140.000 €uros  
Siège social : 303 Avenue Jean Guiton – 17000 LA ROCHELLE  
RCS LA ROCHELLE 484 529 573  
Part détenue dans le capital : 100 %

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 13.767.559 €uros au 31 décembre 2018, avec un bénéfice de 98.948 €uros.

### **TRANSPARENCE**

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €uros  
Siège social : 4, rue Benjamin Franklin – Les Bazinières – 85000 LA ROCHE SUR YON  
RCS LA ROCHE SUR YON 437 674 237  
Part détenue dans le capital : 100 %

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 646.558 €uros au 31 décembre 2018, avec un bénéfice de 547.198 €uros.

## **III - RESULTATS - AFFECTATION**

### **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 565.728,73 €uros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- |   |              |
|---|--------------|
| - Sur le compte « réserve légale » à hauteur de | 28.286,44 €  |
| - Sur le compte « autres réserves » la somme de | 487.442,29 € |
| - De distribuer aux associés un dividende de    | 50.000,00 €  |

Total	565.728,73 €
-------	--------------

Soit un dividende de 0,0388 € pour chacune des 1.289.800 actions composant le capital social, et un montant de revenus distribués pour les associés personnes physiques compte tenu de la répartition du capital au 30 juin 2019 non modifié à ce jour, éligible en totalité à la réfaction de 40 % prévue par l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts issu de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005.

Les dividendes seront mis en paiement, au siège social, à compter du jour de l'assemblée et dans le délai légal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice social écoulé, déduction faite, pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux (17,20 % du dividende brut) et déduction faite du prélèvement forfaitaire non libératoire (12,80 %) conformément aux nouveaux articles 125 A et 125 D du Code Général des Impôts, sauf demande de dispense formulée par le contribuable auprès de la société conformément à l'article 242 quater du Code Général des Impôts.

SMB

#### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes</u>
clos au 30 juin 2016	néant
clos au 30 juin 2017	néant
clos au 30 juin 2018	27.000 euros éligibles à l'abattement de 40%

#### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

#### **IV – INFORMATION SUR LE MONTANT DES PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE**

Nous vous précisons ci-dessous le montant des prêts à moins de deux ans que la société a consenti à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant : Néant, sauf ce qui fait l'objet des conventions réglementées.

#### **V - CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous allons maintenant vous donner lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions.

#### **VI - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

#### **VII - ACTIONNARIAT SALARIE**

Il est rappelé que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ; et qu'à cet effet, les associés ont été invités à se prononcer sur ce projet de résolution lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2017 ;

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- aucun salarié ne participe au capital ;

SAB

- il y aura donc lieu de statuer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, sur une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail avant le mois de février 2020. Nous vous proposons en conséquence de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à LA ROCHELLE, le 15 octobre 2019,  
Le Président, Jean-Marc BOUTINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JB', written over a horizontal line.

**ACETT**  
**Société par actions simplifiée au capital de 1.289.800 Euros**  
**Siège social : 303 Avenue Jean Guiton - 17000 LA ROCHELLE**  
**RCS LA ROCHELLE 817 840 028**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 8 NOVEMBRE 2019**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 565.728,73 Euros de la façon suivante :

- Sur le compte « réserve légale » à hauteur de	28.286,44 €
- Sur le compte « autres réserves » la somme de	487.442,29 €
- De distribuer aux associés un dividende de	50.000,00 €

Total 565.728,73 €

Soit un dividende de 0,0388 € pour chacune des 1.289.800 actions composant le capital social, et un montant de revenus distribués pour les associés personnes physiques compte tenu de la répartition du capital au 30 juin 2019 non modifié à ce jour, éligible en totalité à la réfaction de 40 % prévue par l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts issu de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005.

Les dividendes seront mis en paiement, au siège social, à compter du jour de l'assemblée et dans le délai légal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice social écoulé, déduction faite, pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux (17,20 % du dividende brut) et déduction faite du prélèvement forfaitaire non libératoire (12,80 %) conformément aux nouveaux articles 125 A et 125 D du Code Général des Impôts, sauf demande de dispense formulée par le contribuable auprès de la société conformément à l'article 242 quater du Code Général des Impôts.

**Distributions antérieures de dividendes**

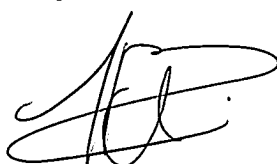
Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes</u>
clos au 30 juin 2016	néant
clos au 30 juin 2017	néant
clos au 30 juin 2018	27.000 euros éligibles à l'abattement de 40%

**Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 8 NOVEMBRE 2019**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme.  
Le Président,  
Monsieur Jean-Marc BOUTINEAU





Commissaires aux comptes

- Florent DELAVERGNE
- Stéphane REMAUD

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Juin 2019

- = -

**SAS ACETT**  
303, Avenue Jean Guiton  
17000 La Rochelle

## ACETT

Société par actions simplifiée au capital de 1 289 800 €

Siège social : 303, Avenue Jean Guiton – 17000 LA ROCHELLE

RCS : LA ROCHELLE 817 840 028

. = .

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2019



Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ACETT relatifs à l'exercice clos le 30/06/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Titres immobilisés » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans cette note, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de Commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

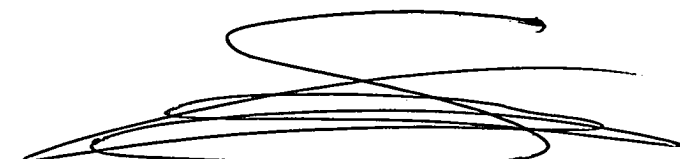
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche Sur Yon  
Le.04/11/2019

**SARL SOFAL**

Société de Commissariat aux Comptes  
Inscrite près la Cour d'Appel de Poitiers



**Stéphane REMAUD**

**BILAN ET ANNEXE**

**AU**

**30 JUIN 2019**

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2019 12			Exercice N-1 30/06/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (1)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions	45 216	9 937	35 279	39 967	-4 688	-11.73	
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	4 210	1 617	2 593	3 338	-745	-22.32	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	5 500 000		5 500 000	5 500 000				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	52 500		52 500	52 500				
<b>Total II</b>	<b>5 601 925</b>	<b>11 554</b>	<b>5 590 371</b>	<b>5 595 804</b>	<b>-5 433</b>	<b>-0.10</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	78 663		78 663	191 523	-112 859	-58.93	
	Autres créances	322 193		322 193	92 639	229 554	247.79	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	228 316		228 316	45 084	183 232	406.42		
Charges constatées d'avance (3)	5 029		5 029	3 443	1 586	46.07		
<b>Total III</b>	<b>634 201</b>		<b>634 201</b>	<b>332 688</b>	<b>301 513</b>	<b>90.63</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>6 236 126</b>	<b>11 554</b>	<b>6 224 572</b>	<b>5 928 492</b>	<b>296 080</b>	<b>4.99</b>		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2019 12	30/06/2018 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 289 800 )	1 289 800	1 289 800		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	71 238	71 238		
	Ecarts de réévaluation				
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	25 324	11 809	13 515	114.45
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	454 159	224 374	229 785	102.41
	Report à nouveau	6 452	6 452		
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	565 729	270 300	295 429	109.30
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	2 412 701	1 873 973	538 729	28.75	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
<b>Total II</b>					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles	800 001	800 001		
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 658 519	3 017 997	-359 478	-11.91
	Concours bancaires courants	130	114	16	13.59
	Emprunts et dettes financières diverses	18 134	18 929	-795	-4.20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 616	8 043	4 572	56.85
	Dettes fiscales et sociales	322 472	209 435	113 036	53.97
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	<b>Total IV</b>	3 811 871	4 054 520	-242 649	-5.98
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		6 224 572	5 928 492	296 080	4.99

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 811 871

707 882

**SOFAL**

PROXYS OUEST Société de Commissariat aux Comptes  
Rue Nicolas Baudin - CS 60696  
85017 LA ROCHE SUR YON cede

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2019 12			Exercice N-1 30/06/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	409 014	287 095	696 109	642 023		54 086	8.42
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	409 014	287 095	696 109	642 023		54 086	8.42
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			105 745			105 745	
Autres produits							
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			801 854	642 023		159 831	24.89
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			238 644	72 941		165 703	227.17
Impôts, taxes et versements assimilés			14 432	12 800		1 633	12.76
Salaires et traitements			254 012	200 050		53 962	26.97
Charges sociales			101 126	79 933		21 193	26.51
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 433	5 374		59	1.10
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges				190		-190	-100.00
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			613 647	371 287		242 360	65.28
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			188 207	270 736		-82 529	-30.48
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2019	12	30/06/2018	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	500 000		130 000		370 000	284.62
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	500 000		130 000		370 000	284.62
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	94 085		96 403		-2 317	-2.40
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	94 085		96 403		-2 317	-2.40
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	405 915		33 597		372 317	NS
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	594 121		304 333		289 789	95.22
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8		0		8	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	8		0		8	NS
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	8		0		8	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	28 401		34 033		-5 632	-16.55
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	1 301 863		772 023		529 839	68.63
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	736 134		501 723		234 411	46.72
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	565 729		270 300		295 429	109.30

\* Y compris Redevance de crédit bail mobilier  
Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 224 572.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 696 108.85 Euros et dégageant un bénéfice de 565 728.73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

##### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

##### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

**SOFAL**

Société de Commissariat aux Comptes  
Rue Nicolas Baudin - CS 60696  
85017 LA ROCHE SUR YON ced.

PROXYS OUEST

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	45 216		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 210		
TOTAL	49 425		
Autres participations	5 500 000		
Prêts, autres immobilisations financières	52 500		
TOTAL	5 552 500		
TOTAL GENERAL	5 601 925		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			45 216	45 216
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 210	4 210
TOTAL			49 425	49 425
Autres participations			5 500 000	5 500 000
Prêts, autres immobilisations financières			52 500	52 500
TOTAL			5 552 500	5 552 500
TOTAL GENERAL			5 601 925	5 601 925

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	5 249	4 688		9 937
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	872	745		1 617
TOTAL	6 121	5 433		11 554
TOTAL GENERAL	6 121	5 433		11 554

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	4 688				
Matériel de bureau informatique mobilier	745				
TOTAL	5 433				
TOTAL GENERAL	5 433				

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	52 500		52 500
Autres créances clients	78 663	78 663	
Impôts sur les bénéfices	5 632	5 632	
Taxe sur la valeur ajoutée	961	961	
Débiteurs divers	315 600	315 600	
Charges constatées d'avance	5 029	5 029	
<b>TOTAL</b>	<b>458 385</b>	<b>405 885</b>	<b>52 500</b>

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	800 001	0		800 001
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	997 630	210 130	787 500	
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 661 019	310 701	1 350 318	
Emprunts et dettes financières divers	18 134	18 134		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 616	12 616		
Personnel et comptes rattachés	15 629	15 629		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 320	21 320		
Taxe sur la valeur ajoutée	256 404	256 404		
Autres impôts taxes et assimilés	29 119	29 119		
<b>TOTAL</b>	<b>3 811 871</b>	<b>874 052</b>	<b>2 137 818</b>	<b>800 001</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	359 478			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	1 289 800			1 289 800

### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**SOFAL**

Société de Commissariat aux Comptes  
Rue Nicolas Baudin - CS 60696  
85017 LA ROCHE SUR YON cede

PROXYS OUEST

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

### Détail des produits à recevoir

	Montant
Prestation juin 2019	78 663
Total	78 663

### Détail des charges à payer

	Montant
Honoraires	4 750
frais	45
location	6 300
Om	31
TVA FNP	965
note de frais	1 677
congés payés et charges	20 370
Taxes	26 398
Cotisations sociales et PAS	17 623
Intérêts sur prêts	18 134
Agios bancaires frais	130
Total	96 423

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

### Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Prévoyance sur prêt	2 694		
Accès plateforme	750		
Assurance	586		
Cotisations	1 000		
Total	5 030		

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Les titres de la SAS TRANSPARENCE sont nantis au profit du pool bancaire pour leur totalité.

Les titres ABOUTIR sont nantis au profit du Crédit Maritime pour leur totalité.

#### Engagements reçus

Actions de garanties des administrateurs	713 000
Total	713 000

### Détail des cautions données

Cautions données au profit du : CREDIT AGRICOLE  
Nom des personnes ayant donné leur caution : Mr et Mme BOUTINEAU  
Montant initial de la caution : 75 000  
Montant restant dû de la caution : 75 000

Cautions données au profit du : CREDIT MARITIME  
Nom des personnes ayant donné leur caution : Mr et Mme BOUTINEAU  
Montant initial de la caution : 288 000  
Montant restant dû de la caution : 288 000

Cautions données au profit du : CAISSE D'EPARGNE  
Nom des personnes ayant donné leur caution : Mr et Mme BOUTINEAU  
Montant initial de la caution : 350 000  
Montant restant dû de la caution : 350 000

**Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PGG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
<b>A. Renseignements détaillés</b> - Filiales détenues à + de 50% - SAS TRANSPARENCE - SARL ABOUTIR EMPLOI - Participations détenues entre 10 et 50 %	100 000	568 992	100.00	4 400 000	4 400 000	315 000		616 558	547 198	500 000
	140 000	548 588	100.00	1 100 000	1 100 000			13 767 559	98 948	
<b>B. Renseignements globaux</b> - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

**SOFAL**

Société de Commissariat aux Comptes  
Rue Nicolas Baudin - CS 60696  
85017 LA ROCHE SUR YON cede